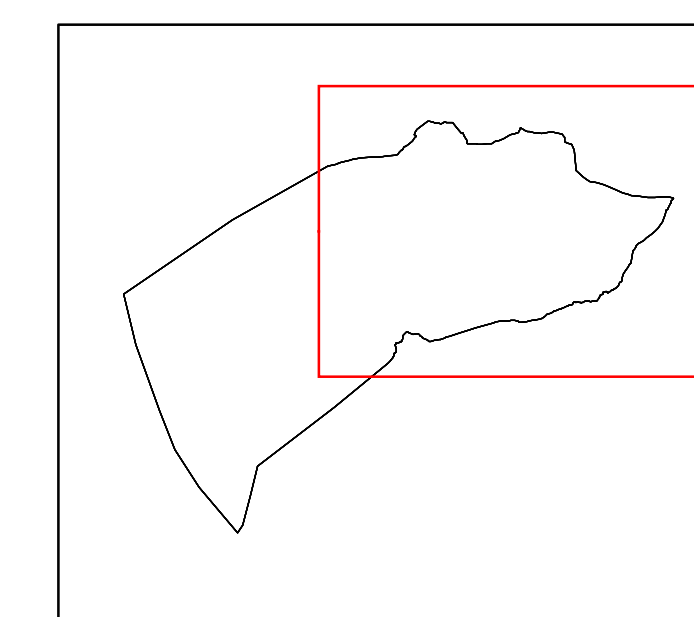


Commune de Plassac

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 Zonage

Partie
terrestre



Plan Local d'Urbanisme

Prescrit le : 15/06/2009 Arrêté le : 16/03/2015 Approuvé le : 13/06/2016 Modification simplifiée approuvée le : 06/11/2017


PLAN N° 2 ECHELLE 1/4 000

METROPOLIS, atelier d'urbanisme
10 rue du 19 mars 1962
33 130 BEGLÈS



Dato 11/2017

Dessiné par DT Vérifié par DP



Liste des emplacements réservés

N°	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1	Commune	Réalisation d'une défense incendie et sécurisation de l'intersection	295 m²
2	Conseil général	Elargissement de la RD 135	134 m²
3	Commune	Création d'une liaison entre la Côte du Paradis et le chemin de la Vierge	907 m²
4	Commune	Création d'une amorce de voie vers la zone ZAU de Gangrands	206 m²
5	Commune	Elargissement du Chemin de la Vierge vers la zone ZAU de Gangrands	234 m²
6	Commune	Création d'une voie vers la zone ZAU de Gangrands à l'est du cimetière	474 m²
7	Commune	Création d'une connexion piétonne et de stationnement vers la zone ZAU de Guillou	779 m²
8	Commune	Amorce de voie vers la zone ZAU de Guillou	329 m²
9	Commune	Elargissement de la route de Lers - Lourméde	396 m²
10	Commune	Création de cheminements doux entre la rue Boyer et la zone ZAU de Sudre	653 m²
11	Commune	Création d'un accès sécurisé et d'une amorce de voie pour la zone ZAU de Sudre	1150 m²
12	Commune	Réalisation d'une défense incendie	554 m²
13	Commune	Elargissement de l'allée de la mairie	70 m²
14	Commune	Aménagement du bord de l'estuaire	4041 m²
15	Commune	Elargissement du chemin de la Verdurette	265 m²
16	Commune	Aménagement de sécurité à l'intersection de la RD 669 et de la rue de la Tallande	291 m²
17	Commune	Réalisation d'une défense incendie et d'un abris-bus	365 m²
18	Commune	Réalisation d'une défense incendie	432 m²
19	Commune	Réalisation d'une défense incendie	366 m²

Légende

- UA : Zone urbanisée dense
- UB : Zone urbanisée de moyenne densité
- UC : Secteur résidentiel
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif
- UY : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales ou d'entrepôt
- 1AU : Zone à urbaniser
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole protégé
- N : Zone naturelle
- Ne : Zone naturelle à vocation d'équipement
- Un indice "T" a été ajouté aux zones concernées par le risque inondation.
- Espace pouvant être impacté par le PPRI
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19
- Jardin à conserver
- Limitations particulières d'implantation des constructions (bande constructible, marge de recul, zone non aedificandi, alignement, emprise de construction...)
- Alignement identifié en Espace Boisé Classé
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35
- Sujet identifié en Espace Boisé Classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19
- limite communale
- limite parcellaire
- Subdivision fiscale d'une parcelle
- Bâti lourd
- Bâti léger
- Construction récente ou en cours
- Etang, lac
- Piscine
- Cimetière